

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

## **Arrêté du 21 mai 2026 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Savoie**

**NOR : JUSF2614592A**

Le Directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse des Savoie ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Savoie ;

Vu l'arrêté du 3 mars 2023 relatif au tirage au sort des représentants du personnel au sein du comité social d'administration de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Savoie ;

Vu l'arrêté du 25 novembre 2024 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Savoie.

**ARRETE :**

### **Article 1er**

L'arrêté du 25 novembre 2024 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Savoie est abrogé.

## Article 2

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Savoie les personnes suivantes :

*Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :*

- Titulaire : Monsieur Willy LENOUVEL
- Suppléant : *non désigné*

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :*

- Titulaires : Madame Loris FONTANA  
Madame Chloé ROUDAUT
- Suppléants : Madame Christelle CASSAZ CONSTANTIN  
Monsieur Alan JUIGNIER

*Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco) :*

- Titulaire : Madame Isabelle BULFONE
- Suppléante : Madame Corinne ODDOUX

*Pour le siège attribué à la suite du tirage au sort du 21 février 2023 :*

- Titulaire : Madame Hélia LISSAK
- Suppléante : Madame Alicia DEPAOLI

## Article 3

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

## Article 4

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse des Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 21 mai 2026.

**Le directeur territorial de la PJJ des Savoie,**

**Jean-Paul RENOUX**

